

Assemblée Générale 2006

7 octobre 2006 Valençay

La vie se passe à dire: «plus tard» et à s'entendre dire : « trop tard»

Compte rendu

Etaient présents ou représentés : 43 membres + 22 pouvoirs = 65

L'association ayant 122 membres en 2006, le quorum étant atteint, l'assemblée pouvait avoir lieu.

I. modification des statuts

Les modifications proposées ont été envoyées à tous les membres avec la convocation à la présente assemblée.

Ces modifications sont proposées par le bureau dans un souci d'actualisation compte tenu du développement constaté de l'association :

>> TITRE 1 article 1 : but : le présent article est entièrement réécrit comme suit :

Cette association apolitique a pour but:

de perpétuer le souvenir de Charles Maurice de Talleyrand-Périgord (1754/1838)

de défendre la mémoire de Charles Maurice de Talleyrand Périgord

de créer des liens entre auteurs, chercheurs et collectionneurs en faisant de cette personnalité l'objet de leur intérêt particulier qui acceptent de partager le fruit de leurs travaux et de leurs recherches.

L'association prévoit de :

publier par les moyens appropriés la reproduction des documents qui pourront lui être confiés

organiser une fois l'an, au cours de son assemblée annuelle, une rencontre centrée sur cette personnalité et de ses lieux de vie.

>> TITRE 1 Article 3 : siège social

Après discussion, la proposition d'installer le siège social de l'association au domicile de la présidence est écarté; il est donc proposé de ne pas modifier cet article. Le siège social restant donc le château de Valençay.

>> TITRE 2 Article 5 : Les membres

L'alinéa : « sont membres actifs, les personnes morales ou physiques qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation fixée par le conseil d'administration avec l'approbation de la majorité de l'assemblée. Cette cotisation a été fixée provisoirement à 50 € (ou à sa contrevaletur) par l'assemblée du 29 décembre 1998. »

Est remplacé par :

« Sont membres actifs, les personnes physiques ou morales à jour de leur cotisation.

Tous les membres s'engagent à verser annuellement une cotisation fixée par le conseil d'administration avec l'approbation de la majorité de l'assemblée. Cette cotisation est fixée chaque année en assemblée générale »

>> TITRE 2 Article 6 : admission

Le premier paragraphe : « toute personne morale ou physique...voix du président est prépondérante » est remplacé par :

« Toute personne morale ou physique souhaitant faire partie de l'association doit soumettre sa demande par écrit en justifiant de son intérêt pour Talleyrand ou ses différents lieux de vie ou de séjour. Le conseil d'administration statue sur cette demande sans avoir à motiver sa décision. »

>> TITRE 2 Article 7 : perte de la qualité de membre

A été supprimé « le décès » et « La perte de qualité de membre enlève tout droit sur le fond social »

L'article devient :

« La qualité de membre se perd par :

la démission qui peut intervenir à tout moment sur simple envoi d'un document écrit La fin du mandat ou de la représentation telle que définie à l'alinéa précédent ;

la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation annuelle ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications. »

>> TITRE 4 le conseil d'administration : article 9 : rôle et composition

Suppression de la mention « (missive, fax, email en français ou en anglais) »

« Un secrétaire-adjoint » est remplacé par : « un ou plusieurs secrétaires- adjoints »

L'alinéa : « le mandat du premier conseil d'administration expire immédiatement après l'assemblée générale annuelle tenue en juillet/août 1999 » est supprimé.

>> TITRE 4 article 10 : modification concernant le conseil d'administration :

Le premier alinéa : « Le conseil d'administration se réunit au mois tous les 6 mois, sur convocation.....obligatoirement au siège de l'association. » est remplacé par :

« Le conseil d'administration se réunit deux fois par an dont une fois lors de l'assemblée générale, sur convocation du président ou sur la demande du quart de ses membres au lieu indiqué dans la convocation. »

>> TITRE 4 Article II Pouvoirs

A été ajouté le nouvel alinéa suivant (en avant dernier alinéa) :

« Le conseil d'administration peut déléguer à des commissions ad-hoc des tâches précises à effectuer dans l'intérêt de l'association »

>> TITRE 4 Article 13 Budget et comptes annuels :

Le premier alinéa : « chaque année à la date du trente juin...../ août suivant » est remplacé par :

« Chaque année, à la date du 30 septembre, le compte de l'exercice écoulé est arrêté et il est soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. »

>> TITRE 5 L'assemblée générale : article 15 Convocation

La deuxième phrase du premier alinéa « Elle se réunit chaque année au mois de juillet.....dans la convocation » est remplacée par :

« Elle se réunit chaque année, après la fin de l'exercice au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation »

Au deuxième alinéa, suppression de : « (missive, fax, E.mail en français ou en anglais) »

>> Titre 5 article 17 : pouvoirs

Au deuxième alinéa, l'expression « ne peut accepter qu'un seul mandat » est remplacée par :

« Le nombre de pouvoirs par membre présent ne pouvant pas dépasser trois »

L'approbation à l'unanimité des membres présents, des nouveaux statuts tels que modifiés par la présente.

2. Bilan d'activité de l'association

La présidente rappelle les activités de l'association durant l'exercice, principalement :

Colloque pour la commémoration de la paix de Presbourg

L'institut Français de Bratislava a commémoré du 23 au 25 novembre 2005 le traité de Presbourg et a invité la présidente et le secrétaire de l'association ; à cette occasion, la présidente a présenté une conférence « Talleyrand à Presbourg »

(voir sur le site « archives 2005 »)

Exposition « Etonnante Lettonie »

L'ambassade de Lettonie a organisé fin novembre à Paris et en province avec le Ministère de la culture français une manifestation pour présenter la Lettonie aux français en présence de l'ambassadeur de Lettonie en France. Talleyrand était très lié à la duchesse de Courlande –ancienne province de la Lettonie. Invités, le président d'honneur et la présidente ont représenté l'association à ces manifestations.

Conférence :

Le 12 décembre, la présidente a fait une conférence à Paris à la mairie du 6ème, sur l'invitation des amis du Berry sur « un destin franco-allemand, Dorothee de Courlande, duchesse de Dino... » dont ses rapports avec Talleyrand .

Visite de l'exposition « splendeurs de la cour de Saxe »

Le 3 mars 2006 , l'association a organisé à Versailles la visite de l'exposition, en prélude au voyage à Dresde, 30 adhérents ont répondu présent.

le voyage à Dresde du 11 au 18 septembre, à l'occasion de l'exposition de la collection de M Eberhardt Ernst de Munich : (voir le compte rendu sur le site)

Dresde la ville ; la remarquable exposition Eberhard Ernst –collectionneur de documents sur et de Talleyrand- sous la conduite du directeur de la bibliothèque universitaire Dr Thomas Bürger. Le Gruenes Gewoelbe-voute verte- ; musée du Zwinger. Voyage sur l'Elbe en direction de Pillnitz . Meissen avec la manufacture et le château. Weimar visite guidée et maison de Goethe. Erfurt visite guidée. Iéna ; visite guidée et visite du site de la bataille et retour à pied improvisé en ville. Altenburg et Posterstein et Loebichau : vernissage de l'exposition sur la vie de la duchesse de Courlande « Wo ich einst residierte, wo ich Fürstin des Landes war... » préparée, par nos amis Hofmann, point d'orgue de ce voyage. Et ren-contre avec tous les amis de Posterstein et avec le maire de Loebichau qui nous ont reçu encore comme des rois !

3. Renouvellement du conseil d'administration et du bureau :

Le mandat de la présidente venant à expiration, Françoise Aubret-Ehnert est candidate à sa succession :

Vote positif à l'unanimité des membres présents

Pierre Combaluzier n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat, il est fait appel à candidature pour ce poste : En vain à l'issue de cette AG. Les bonnes volontés devront se manifester dès que possible, la présidente réclamant de l'aide !!

Monique Carrillon propose son aide au secrétariat pour envoi des plis par exemples

Roland Martinet montre de l'intérêt pour participer au conseil d'administration.

4. Projets :

Exposition internationale Courlande avec les allemands, les polonais et les lettons :

Il est prévu avec Mr Lancmanis directeur du château de Rundale en Lettonie, Qu'il présente à Valençay l'exposition qu'il a faite à la mairie de Versailles: « Reflets de Versailles en lointaine Lettonie : les résidences des ducs de Courlande »

De même pour Mr Hofmann pour l'exposition ci-dessus mentionnée (voyage à Dresde).

Les textes des panneaux de ces expositions sont généralement en trois langues, voire quatre (allemand, français, polonais, letton)

Création d'une commission voyage :

Afin d'aider la présidente, il est décidé, à l'unanimité la création d'une commission voyage composée des volontaires suivants :

La présidente Françoise Aubret-Ehnert

Monique Carrillon

Roland Martinet

Patrick Lehner

Laurent Bussière

Les idées de voyages pour la nouvelle année seraient: Londres et/ ou Bénévent. Les périodes : mai juin juillet pour le premier cité ; septembre pour le second. Par ex 3 à 4 jours en juin à Londres et 6 jours à Bénévent en septembre. A étudier.

Plaque commémorative au palais Kaunitz dans la Johannisgasse rappelant le rôle de Talleyrand au congrès de Vienne :

L'apposition d'une telle plaque dans la capitale autrichienne est mise à l'étude.

5. Questions diverses :

Actes du colloque à l'ESSEC :

A la demande de Alain Lempereur qui fait part des difficultés qu'il rencontre pour faire publier les actes du colloque qui fut si exceptionnel, les membres présents à l'assemblée, donnent leur accord pour que l'association soutienne la souscription que souhaite lancer Mr Lempereur avec l'éditeur, et la majorité des présents pensent souscrire si le prix n'excède pas environ 40 €.

Par ailleurs, à l'unanimité, il est décidé que l'association verse une subvention de mille (1000) euros pour cette édition, à charge pour Alain Lempereur de faire porter mention de notre association dans l'ouvrage.

Proposition d'Alexandre Belonoschkjn d'écrire à Eve Ruggieri pour lui demander une copie de son album-enregistrement «Eve Ruggieri raconte Talleyrand»

Aucune décision n'a été prise pendant l'assemblée.

Proposition d'Alexandre Belonoschkjn de création d'une commission de recherche des documents relatifs aux dépenses financières des troupes napoléoniennes sur les territoires germaniques (évoquée sur l'ordre du jour):

Le sujet ne manque pas d'intérêt, mais la question n'a pas été évoquée à l'assemblée.

6. La princesse de Talleyrand

Jacques Brun renonce à parler de la princesse de Talleyrand.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE ET PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA PRESIDENTE CLOT L'ASSEMBLEE.

Pour le secrétaire: J B Mauboussin.

La présidente: Françoise Aubret-Ehnert